

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 12 juin 2009

**Service instructeur**  
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2009-9-6-6

**Service consulté**

**SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS LUTTANT CONTRE L'ÉROSION  
DANS LE CADRE DU PLAN VÉGÉTAL POUR L'ENVIRONNEMENT (PVE)  
(C244 - DÉVELOPPEMENT RURAL)**

Résumé : Dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), il vous est proposé de vous prononcer sur quatre dossiers éligibles représentant un total de 9.240,80 € de subvention.

A l'instar du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) pour la filière élevage, l'État a souhaité mettre en place en 2006 un plan d'aide aux investissements pour la filière grandes cultures, le plan végétal environnement (PVE). Comme le PMBE, le PVE associe les différents financeurs publics (État, collectivités, Agence de l'Eau), assure la cohérence des interventions et a l'avantage d'être notifié à Bruxelles et d'être cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Lors du BP 2007, le Département a décidé d'intervenir sur les investissements relatifs à l'enjeu érosion, l'État, la Région et l'Agence de l'Eau intervenant sur les enjeux nitrates et produits phytosanitaires. Cette implication a été inscrite au contrat de projets et dans le volet régional (DRDR) du plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Le paiement des aides PVE se fait via l'Agence de Services et de Paiement (ASP) avec lequel une convention de paiement associée a été signée.

L'enveloppe PVE du Département du Haut-Rhin pour 2009 s'élève à 62.500 €.

Dans ce cadre, quatre dossiers ont fait l'objet d'un examen par le comité technique PVE réuni le 4 mai 2009 (ce comité regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers de cette démarche). Ils concernent l'acquisition de herses rotatives, d'une rotobèche, d'une machine à bêcher et d'un broyeur d'accotement.

Ces quatre projets, qui s'avèrent éligibles aux critères en vigueur, représentent une subvention totale de 9.240,80 €, qui sera versée à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) du chapitre 204/20418F74, conformément à la convention en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 12 JUIN 2009

Développement rural (Inv)  
PROGRAMME 2009

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU03925	<b>ASP</b> Financement de matériel de lutte contre l'érosion pour la CUMA du Thalbach à BERENTZWILLER	4 800,00	40%	1 920,00
DRU03926	<b>ASP</b> Financement de matériel de lutte contre l'érosion pour l'EARL STAEHLE à WINTZENHEIM	3 680,00	40%	1 472,00
DRU03923	<b>ASP</b> Financement de matériel de lutte contre l'érosion pour André GRUSS à EGUISHEIM	10 340,00	40%	4 136,00
DRU03911	<b>ASP</b> Financement de matériel de lutte contre l'érosion pour l'EARL DUSS-AUBLETTE à SOULTZMATT	4 282,00	40%	1 712,80
			Total	9 240,80